

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE
EXERCICES FINANCIERS 2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Hyacinthe pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 a été déposé au bureau de la Greffière, le 14 septembre 2021, au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Conformément à l'article 124 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la Ville de Saint-Hyacinthe, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision à ce sujet.

Pour être recevable, une telle demande de révision devra remplir les trois conditions suivantes :

1. La demande de révision doit être faite en utilisant le formulaire prescrit à cette fin et disponible sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
2. La demande doit être déposée au comptoir de perception de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, ou y être envoyée par courrier recommandé, auquel cas la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi;
3. La demande de révision doit être déposée ou envoyée avant le 1^{er} mai 2022 et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement numéro 3 décrétant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Ville de Saint-Hyacinthe*.

Toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision à l'égard d'une inscription relative à une unité d'évaluation peut communiquer avec la Division de l'évaluation du Service des finances au 450 778-8309.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 15 septembre 2021.



Crystel Poirier, LL.L.
Greffière